

dictée à ses partisans la conduite qu'ils doivent suivre au lieu de discuter avec eux. Je crois donc qu'avant d'adopter ce crédit, la seule chose raisonnable à faire c'est de soumettre la conduite de cet officier à un tribunal, qui recueillera les preuves sous serment, et lorsque le premier ministre, le greffier de la couronne en chancellerie, les officiers de l'express et du ministère des postes, seront dans la tribune aux témoins et que le livre des postes sera soumis au comité, je prends alors sur ma propre responsabilité, de dire que l'on prouvera la fausseté de l'explication, et si la vérité est dite, je crois que les criminels seraient sur les banquettes du trésor.

Secrétariat d'Etat—Salaires \$1,350

Sir CHARLES TUPPER: M. Taché a été nommé le 1er juillet 1886, et aucune disposition n'a été faite pourvoyant à son salaire. Conséquemment il faut voter ce montant.

M. CHAPLEAU: M. Taché était un commis temporaire à \$2.50 par jour, et il agit comme secrétaire privé du secrétaire d'Etat, depuis cinq ans. C'est coutume lorsqu'un secrétaire privé a servi pendant plusieurs années d'une manière satisfaisante, de le nommer permanent. Le salaire de cet employé sera élevé, de \$915, à \$1,100 par année, ce qui signifie simplement une augmentation annuelle de \$50 pendant quatre ans qu'il n'a pas reçu d'augmentation comme les commis permanents.

M. MILLS: Cette proposition n'a pas sa raison d'être. L'honorable ministre connaissait depuis cinq ans les services que rendait M. Taché, et il aurait dû demander un crédit sans attendre jusqu'à aujourd'hui.

M. CHAPLEAU: L'honorable député ne comprend pas M. Taché a été nommé surnuméraire et secrétaire privé. Après un certain nombre d'années de services, c'est la coutume de nommer un secrétaire privé, permanent, autrement si le ministre disparaît, il peut être fait quelque injustice. Ce principe a été suivi par les messieurs de la gauche lorsqu'ils étaient au pouvoir, et je pourrais citer un cas. J'ai fait cela simplement parce que c'est la coutume, et cette récompense est due à un secrétaire qui fait bien son devoir. Cela n'a rien à faire avec l'organisation du ministère.

M. MILLS: Est-ce simplement la nomination d'autre autre employé dans le ministère du secrétaire d'Etat, et le paiement d'un salaire de \$1,100 par année, tandis qu'au paravant il était temporaire et ne recevait que \$900 ?

M. CHAPLEAU: C'est cela.

M. MILLS: Alors combien reçoit-il comme secrétaire privé ?

M. CHAPLEAU: \$600.

M. DAVIES: Cesse-t-il d'être secrétaire privé ?

M. CHAPLEAU: Non. Quant au montant de \$100 pour augmenter le salaire de M. L. C. Labelle, je dois dire que cela a été votée l'année dernière. M. Labelle a subi des examens sur quatre sujets facultatifs—je dois dire à son crédit, sans préparation aucune—en *typewriting*, en sténographie, la tenue des livres et la composition anglaise. L'an dernier ce crédit fut voté sous le titre de sténographie, mais l'auditeur général refusa de payer la somme parce qu'il n'y avait pas de nom. Si les honorables membres de la gauche veulent jeter un coup d'œil sur les estimations de l'année dernière ils pourront trouver un crédit de \$762, pour un sténographe qui était M. L. C. Labelle, et il n'a rien reçu. Il n'est pas question d'augmentation.

Ministère de la justice—Salaires \$506 25

M. CHARLTON: Je désire poser une question au gouvernement, bien qu'elle ne se rattache pas strictement à cet article. Je vois que le bibliothécaire de la cour suprême reçoit \$600 par année, je crois que s'il est capable de

M. MULOCK

remplir ces fonctions il reçoit un bien faible salaire. On a attiré mon attention sur ce point, je ne fais que mentionner la chose au gouvernement. Cette position est une position responsable.

La commission géologique (allocation au docteur G. M. Dawson) \$1,000

M. WILSON: Je ne veux pas m'opposer à ce crédit ni le critiquer. J'attire seulement l'attention du ministre de la marine sur la différence entre l'action prise à l'égard de cet homme, et l'action prise à l'égard du malheureux jeune homme, James Fitzgerald, contre-maitre sur le bateau sauveur à Port-Stanley. Bien qu'il ait rempli ses devoirs de capitaine, jusqu'à présent il n'a reçu aucune attention de la part du gouvernement. Je dois dire que l'honorable ministre a agi ici autrement que l'on agit dans les autres ministères.

M. MILLS (Bothwell): Je suppose que le docteur Selwyn a été absent du pays pendant onze mois, et le docteur Dawson l'a remplacé ?

Sir CHARLES TUPPER: Oui.

M. MILLS (Bothwell): Les appointements du docteur Selwyn étaient payés de même, et on veut maintenant donner à un autre membre de la commission une somme additionnelle de \$1,000. Quel travail additionnel donne à M. Dawson droit à cette somme ?

Sir CHARLES TUPPER: M. Dawson est d'une habileté exceptionnelle, et pendant l'absence du docteur Selwyn il était responsable de la direction du département. On ne peut pas lui donner toute la différence de son salaire et le salaire de M. Selwyn, mais \$1,000 comme compensation pour son travail additionnel, et la responsabilité qui pesait sur lui pendant l'absence du chef du département.

M. MACKENZIE: Était-il officier senior ?

Sir CHARLES TUPPER: Je le crois.

M. CHARLTON: Quel était son salaire ?

Sir CHARLES TUPPER: Le salaire d'un employé de 1ère classe,

M. MULOCK: Je crois que le ministre des finances se trompe en disant que M. Dawson était officier senior. Il y en a un autre, je crois, qui est plus vieux que lui sous le rapport du nombre d'années de service. Est-ce l'habitude, dans le cas d'absence temporaire, d'élever à de telles positions des officiers subalternes ?

Sir CHARLES TUPPER: C'est l'habitude, je crois, de choisir celui des employés qui possède au plus haut degré la confiance du chef. Je ne sais pas que ce soit toujours l'officier senior qui est choisi.

M. MULOCK: Je ne dis pas cela, et dans ce cas-ci, je n'ai rien à dire contre M. Dawson, car le peu de renseignements que j'ai obtenu sur le compte de M. Dawson sont très favorables, mais s'il y a d'autres employés également doués, le senior doit être choisi.

Sir CHARLES TUPPER: Je suis de l'opinion de l'honorable député sur ce point, agir autrement pourrait créer quelque mécontentement.

Ministère du revenu de l'intérieur—appointements.... \$1,109 50

M. DAVIES (I.P.-E): Je suppose que c'est le bon temps pour demander au ministre du revenu de l'intérieur des renseignements sur certaines affaires de son ministère qui ont été laissées de côté avec la promesse du ministre des finances que l'on aurait des explications plus tard. Je vois qu'en outre du commissaire et de son adjoint, du commis en chef et de son secrétaire, nous avons neuf commis de première classe, chose que nous ne voyons dans aucun ministère, et en absence d'explications ressemblent beaucoup à un scandale. Ce ministère n'est pas très considérable, et il est impossible